

Demande d'admission en Logement adapté

SIAO - Haute-Marne

Version 5 – février 2024

Un logement adapté pour les personnes en situation de précarité

Les pensions de famille

Elles sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les pensions de famille sont une étape pour se poser dans un logement autonome chaleureux, pour (ré) apprendre à habiter ou cohabiter. Les pensions de famille associent logements privés et parties communes ainsi que la présence de deux intervenants sociaux afin de créer un environnement sécurisant, d'offrir des chances de réinsertion durable. Ils assurent l'accompagnement social de la personne et coordonne les différents acteurs œuvrant autour de celle-ci.

Les résidences accueils

Elles sont des pensions de familles destinées spécifiquement aux personnes en situation de handicap psychique suffisamment stabilisées et inscrites dans un parcours de soin. Ce lieu de vie est conçu pour permettre à ces résidents, fragiles et vulnérables, de vivre en logement autonome dans un cadre de vie semi-collectif grâce à un accompagnement social adapté et de proximité.

Les résidences sociales

Les résidences sociales sont des solutions d'hébergement temporaire destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières. Elles sont composées d'habitation autonomes, adaptées aux configurations du foyer, favorisant la vie autonome des personnes admises.

Les personnes admises disposent donc d'une habitation privée en échange d'une redevance mensuelle dont le montant est déterminé selon les ressources du foyer.

COORDINATION DES ADMISSIONS

SIAO - La Passerelle

18 rue Félix Bablon 52000 CHAUMONT

Tel : 03.25.32.65.42 association@lapasserelle52.fr

<http://www.lapasserelle52.fr>

Le SIAO vise à :

- centraliser l'ensemble des demandes de logement adapté
- favoriser un traitement équitable des demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante
- à orienter la personne en tenant compte de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité des places / logements.

LES LOGEMENTS ADAPTES de Hte-MARNE

CHAUMONT

RESIDENCE ACCUEIL

Résidence Accueil
8 rue de la Voie Creuse
52000 CHAUMONT
Tel : 03.25.02.58.09
residenceaccueil@udaf52.fr
<http://www.udaf52.fr>

MAISON RELAIS - Les PIERRES POSEES

97 rue du VAL BARIZIEN
52000 CHAUMONT

Tel : 03.25.02.61.79
lespierresposees@aol.fr

LANGRES

MAISON RELAIS ELSA

102 Résidence ARAGON
Av. de la Résistance
52200 LANGRES

Tel : 03.25.84.07.21
pensiondefamille@phill-langres.fr
<http://www.phill-langres.fr>

St DIZIER

MAISON RELAIS COLBERT

Tel : 03.25.06.67.25

MAISON RELAIS JASON

Tel : 03.25.55.15.50

Tel : 03.25.06.67.25

BP 10072 - 52102 Saint-Dizier cedex
maison.relais@sosfemmes.com
<http://www.sosfemmes.com>

RESIDENCE SOCIALE CLOS MORTIER

118 rue Victor Bach
52100 Saint - Dizier
Tel : 03.25.05.43.43
residence.sociale.ahmi@gmail.com

Demande d'admission en Logement Adapté

Haute-Marne

Facultatif

Contact auprès du gestionnaire du logement adapté souhaité pour des pré-
informations / Découverte des lieux par la personne avec le prescripteur sur RDV

1

**Remplissage du dossier SIAO de
demande d'hébergement/adapté**

1. Nb : Sont transmis par le SIAO:
- le dossier et la fiche de demande SIAO
- le règlement SIAO
- le processus d'admission
Téléchargeable sur le Site internet :
<http://www.lapasserelle52.fr>

2

**Envoi du dossier complet (avec les
pièces justificatives, la désignation du
référént pour l'accompagnement
social)**

2. Nb : le dossier est à remettre au SIAO qui
fait suivre au gestionnaire du logement adapté
concerné.

3

**Rencontre du gestionnaire du
logement adapté souhaité avec le
demandeur**

3. Nb : le gestionnaire du logement adapté
demandée prend contact avec vous pour un
RDV une fois le dossier complet.

4

**Présentation de la demande en
commission SIAO**

4. Nb : confère règlement commission SIAO

5

**Passage de la demande en
commission interne de la structure
gestionnaire du logement adapté**

5. Nb : Pour Chaumont, la commission interne des
gestionnaires du logement adapté statue de façon
définitive sur l'intégration de la personne dans la
structure
Pour Langres et St Dizier : Pas de commission. La
commission SIAO statue sur la décision définitive
d'admission.

Si accord d'entrée en logement adapté

**Obligation de fournir les pièces administratives
demandées ainsi que les garanties financières et le mobilier nécessaire à l'aménagement**